

Le Canada a déjà perdu certains marchés dans des pays en voie de développement qui, grâce à leurs nouvelles installations, parviennent à se suffire à eux-mêmes en ce qui concerne certains produits, et même à exporter vers les pays industrialisés. Le marché de la tôle de fer-blanc au Pérou en est, à cet égard, un exemple.

Il n'y a donc pas lieu de s'étonner si, compte tenu du climat qui règne actuellement sur les marchés de l'acier, le dumping est devenu un problème d'importance. L'industrie sidérurgique étant de plus en plus une industrie à fort coefficient de capital, la marge de manœuvre pour la pratique du dumping s'est accrue. Et, s'il s'agit maintenant d'un phénomène d'envergure mondiale, le marché nord-américain semble bel et bien être le premier à en subir les conséquences. En effet, la marge permettant de pratiquer le dumping est ici plus grande que dans d'autres régions du monde, en raison du fait que les gouvernements n'appliquent que des mesures de protection limitées et que les sociétés sidérurgiques privées, axées sur les profits, sont moins portées à réduire leurs prix.

Expansion du commerce

Au Canada, la Division de la sidérurgie du ministère de l'Industrie et du Commerce est responsable de la promotion industrielle et commerciale des produits sidérurgiques et des produits primaires et secondaires de l'acier, de même que de la formulation de recommandations à l'égard de la politique canadienne du fer et de l'acier. Par ailleurs, elle est le centre de contrôle des activités du Comité de l'acier de la Commission économique européenne (CEE) et du Comité spécial de l'acier de l'OCDE. Il y va en effet de l'intérêt de l'industrie sidérurgique canadienne d'être tenue au courant des progrès de la construction de toute nouvelle usine sidérurgique étrangère et, d'une façon générale, des activités reliées au secteur de l'acier.